



HAL
open science

Corps, violence et politique en Haïti. Aspects sociologiques.

Marie Meudec

► **To cite this version:**

Marie Meudec. Corps, violence et politique en Haïti. Aspects sociologiques.. Aspects sociologiques, 2007, 14, 1. hal-01636285

HAL Id: hal-01636285

<https://hal.science/hal-01636285>

Submitted on 16 Nov 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Corps, violence et politique en Haïti

Marie Meudec

Partant d'un état des lieux de la situation historique, politique et sanitaire de la société haïtienne, ce texte, rédigé en grande partie à la fin de l'année 2005, cherche à rendre compte de la relation entre la situation globale du corps humain et les différentes formes de violence dans un contexte structuré des rapports sociaux, à savoir la société haïtienne. Il s'agira de développer une étude des conditions du corps humain en Haïti dans ses interactions avec les domaines sanitaire, écologique, socioéconomique, politique, culturel et démographique. Quels sont les effets des politiques de santé – ou de leur absence – sur les populations, en termes d'inégalités sociales dans l'accès à la guérison ? Quelles sont les différentes formes d'inscription de la violence structurelle et politique dans les corps, vécues au quotidien chez les individus ?

* * *

Ce texte a pour objectif d'explorer les conditions du corps humain en Haïti à partir du concept de violence. Il s'agira de montrer que les conditions de vie actuelles sont le résultat d'un processus économique et politique donnant lieu à une violence qualifiée de « structurelle » par Farmer (2003a, 2004), qui est déterminante dans la prise en compte de la situation sanitaire et « corporelle » des Haïtien(ne)s. Le premier thème abordé renvoie aux notions de corps, de violence et de politique et, si l'on s'intéresse aux diverses formes de violence « ordinaire » constatées à l'heure actuelle en Haïti, il convient de se pencher sur les aspects historiques et politiques de la situation. C'est pourquoi la première partie

de cette exploration visera à rendre compte d'une situation coloniale et postcoloniale qui est à la source de nombreux changements. Celle-ci sera analysée en partie en termes de violence directe. En outre, illustrer la violence exercée sur le corps renvoie au domaine de la santé, plus précisément celui des inégalités face à la maladie et à la guérison, ce qui sera approfondi dans un deuxième temps. Pour poursuivre cette analyse du continuum de la violence en Haïti, on pourra se demander dans quelle mesure les liens entre violence politique directe et violence structurelle permettraient de comprendre la production de la violence ordinaire (ou quotidienne), conçue comme forme non institutionnalisée et banalisée de violence.

Ces dernières années sont marquées en Haïti par des troubles quasi « chroniques » et ce chaos suscite des réactions de la part de la population. C'est pourquoi il importe de s'interroger sur la façon dont des individus appartenant à certaines catégories sociales, économiques, culturelles tentent de modifier (consciemment ou inconsciemment) leurs conditions « corporelles ». Pour illustrer cette question, je prendrai pour point de départ le bicentenaire de l'indépendance du pays qui a eu lieu en 2004. En effet, durant ces manifestations, des voix se sont élevées en faveur du remboursement de la dette. Mais au-delà des enjeux politiques, idéologiques et symboliques de cette commémoration, de quelles revendications parle-t-on lorsque l'on envisage cette question en termes de réparation ? Dans quelle mesure et à quels niveaux peut-on déceler des réponses aux différents types d'oppression, des tentatives de changement de conditions « corporelles » ? Toutes ces questions seront traitées dans ce texte en alternant expériences de terrain, théories et concepts anthropologiques sur les questions du corps, de la violence et de la politique.

1. Histoire, économie et politique

L'organisation économique actuelle d'Haïti ne peut être comprise sans se référer à l'histoire coloniale de ce pays et notamment à son accès à l'indépendance. Haïti, ancienne colonie espagnole puis française, devient un pays indépendant en 1804, à l'issue d'une double révolution. L'une est sociale : la fin de l'esclavage est proclamée le 29 août 1793, et entérinée par la Convention française le 4 février 1794. L'autre, juridico-politique, renvoie à l'accession à la souveraineté étatique le 1^{er} janvier 1804, date de la proclamation de l'indépendance par Jean-Jacques

Dessalines à la suite de quelque treize années de révoltes menées par des esclaves. Pourtant institutionnalisée au niveau de la politique nationale, l'indépendance ne fut pas totalement reconnue par les anciens colons français. Un véritable isolement diplomatique fut organisé, car non seulement les événements haïtiens ont représenté une énigme pour les puissances coloniales et esclavagistes, mais en plus cette indépendance proclamée par des esclaves constituait une menace pour les colonies. Il convenait alors de taire ces événements afin d'éviter que cette révolution d'esclaves serve de modèle aux autres pays colonisés de la Caraïbe. Pour ce faire, on a utilisé des procédés d'effacement direct ou de banalisation (Trouillot, 1995). Concrètement, par l'Ordonnance de Charles X, fut instaurée (en 1825) une dette de 150 millions d'anciens francs qu'Haïti devait payer à la France pour une reconnaissance effective de son indépendance. Une indemnité était ainsi offerte aux esclavagistes, alors qu'une réparation aux anciens esclaves pour les torts qu'on leur avait fait subir n'était nullement envisagée (Ade Ajayi, 2004). Comment une telle dette a pu être créée et exigée, et comment se fait-il que son remboursement ait pu être réclamé pendant 60 ans, appauvrissant ainsi considérablement ce pays en construction ? Car le paiement de cette dette asphyxia le gouvernement de l'époque et pesa de longues années sur le développement de l'ancienne colonie, et ce, même si des modifications ont eu lieu en 1838 avec, notamment, une réduction de 60 millions de francs au montant initial. Les gouvernements successifs achevèrent de payer cette dette en 1883. De telles procédures historiques et politiques ont eu des impacts économiques importants au niveau national.

Quels sont donc alors les effets sociaux d'une situation postcoloniale? Quelles sont les empreintes d'une décolonisation déniée au niveau des rapports sociaux en Haïti ? Une piste de réponse peut être explorée, à savoir les distinctions socialement constituées au sein de la société contemporaine. En effet, une part des disparités constatées aujourd'hui pourrait s'expliquer par la pérennisation d'un système hiérarchique à travers l'histoire. La différenciation s'exprime en termes sociaux et géographiques, à savoir que deux mondes – voire deux pays – coexistent à l'heure actuelle en Haïti : la ville et la campagne. Cette idée de dualité nationale provient pour une grande part d'une thèse développée par Barthélémy (1989) dans un ouvrage intitulé *Le pays en dehors*. Il s'agit pour cet auteur de comprendre en quoi la paysannerie haïtienne forme un système autorégulé qui se démarque de l'État par sa culture. Sa théorie

ne sera pas ici exposée dans son ensemble. Je retiendrai seulement l'idée qu'il existe une distinction « créole-bossale » aujourd'hui entre des urbains mulâtres occidentalisés formant l'élite du pays et des ruraux pour une large part noirs, donc descendants d'Africains, et pauvres. Cette polarisation sociale et géographique résulte selon Barthélémy d'un processus historiquement déterminé. Les Créoles renvoient aux esclaves qui sont arrivés les premiers dans la colonie de Saint-Domingue. Contrairement aux Bossales, lesquels sont issus d'une grande vague d'importation d'esclaves dans les années précédant la révolution, les Créoles ont eu des contacts plus longs avec les colons. C'est pourquoi une fois expulsée du pays après l'indépendance, la domination par les colons a été remplacée par une colonisation interne dirigée par ces mêmes Créoles, reprenant à leur avantage la domination préalablement instituée. Cette distinction aurait perduré jusqu'à produire une forme de colonialisme interne au sein même du pays. Cette expression renvoie principalement au fait que 1 % des propriétaires terriens possèdent 65 % des terres en Haïti. Alors qu'environ 80 % de la population est paysanne, la majorité des terres appartient à de riches paysans, créant une majorité de paysans sans terre. Cette thèse, utile à bien des égards pour expliquer une hiérarchie existant encore aujourd'hui, est toutefois réductrice dans la mesure où elle limite la domination à des critères géographiques. Car, outre cette dimension liée à la possession de terres, il faut y ajouter la question « de couleur » qui se superpose à cette première caractéristique, ainsi qu'à la sphère plus largement économique. Certains parlent d'un mythe de la couleur dans la mesure où tout un chacun croit que le Noir est pauvre, et le Blanc potentiellement plus riche ; que les conditions de vie des personnes sont indubitablement reliées à leurs caractéristiques phénotypiques. Les dimensions sociales associées à la question de couleur en Haïti peuvent en partie être expliquées par l'histoire de l'esclavage, mais elles sont aujourd'hui supplantées par une caractéristique économique prégnante (Giafferi, 2003).

À ces répercussions socio-politiques et historiques de la colonisation doivent être ajoutées les conditions matérielles d'existence concrètes. Dans quelle mesure le désastre écologique actuel – il ne reste que 1 % de la couverture forestière – est-il la résultante du processus de colonisation ? D'Ans (1987) a brillamment montré le lien entre l'enrichissement des colons et l'appauvrissement du territoire lorsque Haïti était considérée comme la Perle des Antilles. L'illustration suivante

permet de mettre en valeur le rôle économique qu'a joué la production agricole haïtienne en France : les bénéfices liés à la production de café et de canne à sucre en Haïti permettaient à cette époque de faire vivre un français sur huit. Les intérêts économiques de la colonie se sont effectués au détriment de l'environnement, ayant pour effet un processus de déboisement qui fait date (Wargny, 2004). La destruction de l'environnement est omniprésente, et elle ne peut être attribuée qu'à la seule utilisation du charbon comme matière première par les Haïtien(ne)s d'aujourd'hui. Cette nécessaire réinscription du déboisement dans une perspective historique permet de ne pas victimiser à outrance les anciens colonisés (Adelson, 2001). Envisager les conditions des corps en Haïti dans une perspective historique – coloniale et postcoloniale – revient à concevoir ensemble les effets directs de l'exploitation et les contrecoups indirects éclairés par les aspects sociaux et environnementaux. Car les inégalités sociales s'inscrivent dans un contexte d'une pauvreté de l'environnement, lequel a des effets dévastateurs sur les conditions sanitaires de la population.

2. Situation sanitaire

L'état de santé d'une population peut être décliné à l'aide de certains indicateurs, tels l'indice de développement humain ou l'espérance de vie. Concernant le premier indice, l'échelle du PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) de 2004, comprenant trois niveaux (élevé, moyen et faible), Haïti se situe en 153^e position sur 177 avec un indice faible de Développement Humain. Cet indicateur combine trois éléments essentiels : l'espérance de vie à la naissance, le produit intérieur brut par habitant et le niveau d'instruction. En Haïti, le PIB est estimé entre 400 et 500 dollars US par habitant. Une grande majorité de la population vit dans une situation de grande pauvreté (80 %), 60 % des gens sont analphabètes, et l'espérance de vie est en baisse depuis quelques années (moins de 50 ans), ce dernier aspect paraissant assez révélateur de la dégradation des conditions de vie. Comme il a été mentionné précédemment, le lien entre l'environnement et les conditions sanitaires semble évident, notamment en ce qui concerne l'absence d'eau potable, entraînant par exemple un fort taux de mortalité infantile (80 environ pour 1000 naissances). Les experts du Centre pour l'écologie et l'hydrologie du Conseil pour la recherche sur l'environnement naturel, au Royaume-Uni, ont développé un nouvel « indicateur de pauvreté en eau » (*water poverty index*) qu'ils ont pu évaluer, l'an dernier, dans 147 pays.

Haïti occupait la 147^e place. D'après l'Unicef, seulement 37 % de la population a accès à l'eau potable. Et le peu de moyens alloués à la prévention des maladies entraîne la propagation de nombreuses maladies infectieuses²¹. La prévalence du VIH/Sida est estimée à 7 % à l'échelle nationale. Les estimations vont jusqu'à 11 % à l'intérieur des zones urbaines. Dans l'ensemble, ce constat sanitaire amène à s'interroger sur l'existence de politiques de santé tant au niveau national qu'international.

Les facteurs pouvant expliquer les inégalités sociales face à la maladie en Haïti doivent être élargis à la situation que connaissent les pays généralement marqués par une forte pauvreté. L'idée consiste à dire qu'un pauvre est généralement plus exposé à la maladie et que, malade, il s'appauvrit. Mettant à jour les liens qui existent entre la pauvreté et les risques de tuberculose, Castro et Farmer (2003) montrent de façon probante que l'adoption d'un point de vue « biosocial » dans l'étude des risques face à cette maladie met en relief les difficultés politiques, économiques et culturelles qui compromettent l'efficacité de son traitement. Pour ces auteurs, « l'inégalité en tant que telle s'avère être une force pathogène » (Castro et Farmer, 2003 : 36). Les inégalités sociales face à la maladie se déclinent tant au niveau de la prévalence dans l'évolution clinique de la maladie qu'au niveau de l'accessibilité au traitement (s'il existe). Outre l'existence de fortes disparités sociales en matière de santé, la production politique des inégalités face à la maladie est éclairée par la répartition des soins de santé en Haïti, et par l'absence quasi généralisée de l'État dans le domaine sanitaire. Certes, des politiques de santé existent, mais elles touchent une très faible proportion de la population et sont réparties de façon très inégalitaire au sein des différentes couches de la population. Cette mauvaise répartition fait place à de multiples tentatives de prise en charge des soins de santé par des Organisations non gouvernementales (ONG). Ces organismes s'insèrent dans un contexte de développement de l'aide internationale dont l'objectif est l'aide à des populations à plus ou moins long terme, non seulement dans des situations de guerre, mais souvent à la suite d'une défaillance des politiques nationales. C'est d'ailleurs cet argument qui est avancé pour expliquer la forte présence d'organismes étrangers en

²¹ Voir l'article de Farmer (2003b) sur la question de la responsabilité de la Banque Interaméricaine de Développement (BID) dans la propagation des maladies.

Haïti²², dans le domaine de la santé comme dans d'autres – l'éducation ou l'agriculture par exemple.

Pour rendre compte de la distribution des soins de santé, on fait principalement appel aux deux critères suivants. Les **disparités géographiques**, d'une part, touchent à la question de la distinction ville-campagne. La répartition des structures biomédicales s'effectue à trois niveaux : un Hôpital Général dans la capitale Port-au-Prince, des hôpitaux régionaux dans quelques grandes villes, et des centres de santé ou des dispensaires dans les petites villes. Les gens qui résident dans des zones éloignées doivent parfois marcher durant deux heures pour arriver au premier dispensaire, et tous ne sont pas en mesure de délaissier leurs activités quotidiennes pour une demi-journée. En outre, non seulement les institutions biomédicales sont peu nombreuses, mais les médecins manquent. Plusieurs dispensaires sont occupés principalement par des médecins cubains. Dernièrement, le seul médecin légiste pratiquant en Haïti a émigré au Canada pour des raisons de sécurité. Ce manque de médecins s'inscrit dans un climat de « fuite des cerveaux » qui peut être en partie expliquée par les mauvaises conditions de travail des médecins, notamment les dangers associés à des « pressions » politiques directes ou l'impossibilité de travailler en période de trouble, ce qui ressort de façon prégnante des propos tenus par les médecins vivant à l'étranger. Le cas de l'Hôpital Général est révélateur de cette précarité extrême des conditions de travail, dans la mesure où le matériel de dispensation des soins fait défaut la plupart du temps, les malades étant obligés non seulement d'être accompagnés, mais également de disposer de ressources pour s'approvisionner en médicaments dans les pharmacies avoisinantes. En outre, certaines victimes de tentatives de crime politique ne veulent pas venir se faire soigner à l'Hôpital, et ce, au risque de se rendre plus vulnérables, et surtout plus vulnérables vis-à-vis de ceux qui voudraient en finir avec eux.

Les **disparités économiques**, d'autre part, restent le facteur explicatif le plus important de la distribution inégalitaire des soins de santé. La notion de capital financier, si l'on emploie les termes chers à Pierre Bourdieu, était déjà sous-jacente à l'étude des disparités géographiques effectuée plus haut. On peut en effet parler d'une médecine de riches et

²² Estimés au nombre de 800 par Etienne (1997).

d'une médecine de pauvres, déclinées en termes d'inégalités d'accès aux soins et aux médicaments. Compte tenu du prix élevé des consultations, comparativement au faible pouvoir d'achat de la population et de la variabilité des prix des médicaments – si tant est que ceux-ci soient disponibles sur le marché étant donné la pénurie régnante – la plupart des individus n'ont pas accès à la biomédecine. La biomédecine en Haïti est un phénomène réservé principalement à ceux qui possèdent les ressources économiques. Toutefois, il convient de préciser que ce secteur biomédical n'est pas le seul dispensateur de soins de santé en Haïti : divers types de thérapeutes « traditionnels » pratiquent dans tout le pays. Un exemple révélant l'ampleur de ces inégalités est le nombre croissant d'individus qui décident de se faire soigner à l'étranger, souvent aux États-Unis. Certaines femmes issues de familles plus ou moins aisées vont y accoucher, non seulement pour des raisons de sûreté sanitaire, mais encore pour donner la citoyenneté américaine à leurs futurs enfants. Toutefois, une fois retournés au pays, les parents d'enfants nés citoyens américains ne disposent pas toujours de l'argent nécessaire aux soins de santé²³. De tels exemples illustrent la précarité des conditions sanitaires à l'heure actuelle en Haïti, et surtout les disparités socio-géographiques et économiques qui existent au sein de la population.

3. La question de la violence

Cette partie constitue le cœur de cet article sur la situation globale des corps en Haïti qui correspond à des formes multiples de violence. En quoi les concepts de violence politique directe et de violence structurelle favorisent-ils la compréhension des formes bureaucratisées, ritualisées et routinières de ce que Scheper-Hughes et Bourgois (2004) nomment le continuum de la violence ? La situation haïtienne telle qu'elle est comprise à l'heure actuelle peut être analysée sous l'angle du passage d'une violence politique directe à une violence ordinaire, toujours dans un contexte de violence politique, mais également structurelle et symbolique (Bourgois, 2004). Et c'est pourquoi il conviendra ici de cerner les liens entre les diverses formes de violence, sachant que celles-ci interagissent et permettent, une fois réunies, de saisir les conditions de production de la violence quotidienne, comprise ici comme une forme non institutionnalisée de violence.

²³ Dans le cas de problèmes pulmonaires chez un enfant, une consultation chez un spécialiste coûte 150 dollars US.

3.1 Violence coloniale et politique directe

D'un point de vue chronologique, la construction de la société haïtienne est liée à une violence « première » caractéristique de l'histoire de la colonisation et de l'esclavage, au sens où la conquête a entraîné une destruction et une soumission des individus. Tel est le cas des sociétés caraïbes, issues de l'importation de nombreux esclaves provenant d'Afrique par les colons dans le but de remplacer des populations autochtones, assujetties puis décimées pour cause de mauvais traitements et de maladies (Arawaks, Caribs, Taïnos...). Les violences coloniales découlaient de cette volonté d'hégémonie politique et d'exploitation économique. L'historiographie coloniale s'est efforcée de banaliser l'esclavage en ne traitant que des esclaves dans leur vie quotidienne et en évitant de parler du système esclavagiste. La réalité coloniale dans le Nouveau Monde s'inscrit pourtant dans une violence politique qui peut se décliner sous forme d'une culture de la terreur, laquelle sert de médiateur par excellence de l'hégémonie coloniale (Taussig, 2004). Conçue comme état physiologique, la façon dont la terreur s'inscrit dans les corps représente un fait social et une construction culturelle particulière. En effet, cette construction passe par une bipolarisation morale en termes de bien et de mal, laquelle est nécessaire à l'application de la torture et de la terreur sur des individus classés comme « sauvages » ou « barbares » (Hurbon, 1988 ; Schmidt & Schröder, 2001). Pour Taussig (1987), c'est l'inhumanité de l'autre, du colonisé, qui sert à produire la légitimation des crimes contre l'humanité perpétrés par le colonisateur. La construction de la culture coloniale se base sur une institutionnalisation de cette terreur, tant dans les discours que sur les corps (Taussig, 2004), sur une déshumanisation de l'autre qui constitue ici un préalable idéologique à l'exercice d'une violence extrême²⁴. Le facteur de capitalisme compétitif qui a transformé les esclaves en une simple marchandise, dénués de toute humanité, est inhérent à la traite négrière transatlantique (Ade Ajayi, 2004).

²⁴ On peut d'ailleurs se demander si la violence de la révolution d'indépendance, et des actions liées à la décolonisation en général, peut servir à des fins idéologiques dans la construction d'une altérisation de l'Autre (Héritier, 1996) (dans le discours colonial et/ou anthropologique), menant à la production d'une altérité violente ? Voir à ce sujet l'article de Schmidt (2001).

Durant cette période coloniale, les esclaves étaient contraints par la force au travail et toute tentative de rébellion se voyait durement punie. On assistait pourtant à des soulèvements d'esclaves, lesquels étaient sévèrement réprimés et le plus souvent déniés et négligés par les colons, et le plus important a donné lieu à la construction de la nation haïtienne en 1804. L'accession à l'indépendance est une étape du processus de décolonisation qui doit être considérée comme un phénomène violent, d'autant plus que la remise en question du monde colonial par le colonisé se fait le plus souvent sur le registre de la violence. À l'instar d'autres indépendances survenues plus tard, le mouvement de décolonisation s'établit au nom d'une originalité — de l'ancien colonisé — posée comme un absolu (Fanon, 1978 [1961]). Les révoltes d'esclaves sont des événements également à inclure dans ce que Bourgois (2004) nomme la violence politique directe, dans la mesure où terreur et violence physique peuvent s'exercer tant par les autorités officielles que par ceux qui s'y opposent (répression militaire, résistance armée...).

L'analyse des conditions des corps dans la société haïtienne révèle des formes plus ou moins institutionnalisées de violence — coloniale, postcoloniale et néo-coloniale — et met à jour les liens forts entre violence, histoire et politique. La violence exercée sur les corps passe ici par des structures politiques et historiques (Farmer, 2003a ; Adelson, 2001). Une forme institutionnalisée de violence politique s'est manifestée à partir de 1957 lors de la dictature de François Duvalier, lequel, pour asseoir son pouvoir, a mis en place la milice des Volontaires de la Sécurité Nationale, qui comprenait 40 000 tontons-macoutes (« bonhomme bâton », en créole). Ces hommes de main de Duvalier avaient carte blanche pour faire régner la terreur et traquer les ennemis du régime en place. Les menaces et les exécutions se sont multipliées, poussant à l'exil de nombreux Haïtiens. Cette période de violence généralisée, d'arbitraire, de corruption et de confiscation de la parole dura près de 30 ans. Des centaines d'assassinats furent perpétrés parfois en plein jour et sous les yeux de la foule tandis que l'exposition des restes de certaines victimes se faisait parfois de manière publique. Des disparitions de soi-disant suspects eurent lieu, ainsi que des repréailles exercées contre les proches parents des inculpés. Ceci constitua le retour de la terreur de la plantation esclavagiste.

Depuis 1986, alors que l'on pensait avoir touché le fond avec cette ère duvaliériste, le pays est toujours en situation de crise chronique, et les troubles se succèdent. À la poussée libératrice de 1986 a succédé une forme d'enlèvement du processus de transition politique marquée par le retour de la corruption et de la violence. En effet, de nombreux assassinats politiques ont été perpétrés durant les dernières années, et encore aujourd'hui, notamment à l'encontre des journalistes et des opposants politiques (supposés ou réels). S'il est impossible de recenser la totalité des crimes commis par cette nouvelle forme de milice non-officielle, on peut par contre considérer l'origine gouvernementale de ces agissements. Souvent issus de milieux défavorisés, ceux que l'on a appelés les « *chimè* » tuaient et kidnappaient pour le compte d'Aristide et obtenaient en retour l'argent de leur « salaire ». Un jeune journaliste de Radio Écho 2000, Brignol Lindor, fut sauvagement tué le 3 décembre 2001 par une dizaine de membres de l'organisation *Domi nan Bwa*, proche de l'ancien président Jean-Bertrand Aristide alors au pouvoir. Déniant le plus souvent ces accusations, il fut entendu que le Président en place rémunérait les membres de cette milice, une fois les crimes commis, à l'entrée même du Palais National.

Mais les crimes ne constituent pas les seules formes de violence politique, il peut également s'agir d'enlèvements et de chantages qui y sont associés. Au cours de mon premier séjour (octobre 2003 — mars 2004), les kidnappings étaient monnaie courante, le plus souvent à l'encontre de personnes aisées, soupçonnées d'implication politique anti-Lavalas²⁵. Dans les universités, on fit état de nombreux cas d'étudiants forcés à s'exiler, le plus souvent chez des membres de leur famille résidant hors de Port-au-Prince, parce qu'ils avaient été menacés, directement ou indirectement. À ce propos, le témoignage d'un ami, rendu en 2006, peut nous révéler l'incertitude et la violence associées à ces départs forcés dans la vie quotidienne :

« Moi ici ça ne va pas du tout... la copine (qui est enceinte de quatre mois) de mon petit frère (le dernier de la famille), ainsi que le meilleur ami de ce dernier ont été arrêtés par la police depuis le 8 juillet dernier. Ils sont suspectés par la police d'appartenir à un gang de kidnappeurs... on aurait trouvé des

²⁵ Lavalas était le nom donné au Gouvernement d'Aristide et à ses partisans. À l'origine, ce terme signifie une pluie torrentielle qui détruit tout sur son passage.

kidnappés chez eux... et des armes... Mon petit frère qui s'appelle X est en cavale depuis lors. Nous n'avons plus aucune nouvelle de lui... j'essaie de faire la part des choses, mais ma maman elle est inconsolable... c'était pas du tout prévisible... depuis je suis plus préoccupé que d'habitude... préoccupation d'un autre genre... je tente de comprendre... la chose nous a frappée en plein... tu vois je suis vraiment, mais vraiment coincé... la semaine dernière par exemple j'ai été forcé de rester à la maison toute la semaine. Mes travaux en ont pâti. On craignait que la police ne vienne perquisitionner chez nous pour trouver mon petit frère vu que nous sommes ses seuls parents. Ma mère a paniqué. Ici et partout d'ailleurs, la police est tellement brutale. Sans égards pour les gens... Là j'essaie de m'y remettre, mais ce n'est pas du tout évident... un choc... j'espère que tu ne m'en veux pas de ne venir te trouver que quand je vais mal... je suis désolé, mais c'est cela ma vie ... » (Conversation personnelle)²⁶.

Par la suite, des formes plus politisées de rapt ont laissé la place à des enlèvements qui touchent aujourd'hui des populations moins aisées, moins politisées, des personnes parfois issues de milieux populaires. Les kidnappeurs s'en prennent à tous les citoyens, rendant la vie beaucoup plus difficile à Port-au-Prince, ville déjà confrontée à des actes de violence et divers types de précarité. La Police Nationale d'Haïti (PNH) a fait état de 32 cas d'enlèvements dans la capitale haïtienne pour le seul mois de mai 2005. On voit apparaître ici une banalisation d'une violence originellement politique qui se déplace vers une forme non institutionnalisée de violence ordinaire. En outre, non seulement on assiste à une extension des victimes des enlèvements à toutes les couches sociales, mais en plus, les malfaiteurs ne sont plus à la solde du gouvernement. Certains agissent pour leur compte et mettent d'ailleurs parfois à contribution des enfants, de leur entourage ou « en situation de rue », lesquels vont être utilisés pour « appâter » les futures victimes. On pourrait presque parler d'une forme de professionnalisation du kidnapping, devenu une pratique nouvelle de survie.

On doit également faire référence à une autre forme de violence politique, issue des interventions militaires récentes survenues à la suite

²⁶ Au moment de mettre sous presse, en avril 2007, cette personne est toujours portée disparue.

de la démission forcée d'Aristide le 29 février 2004 (on entendit parler dans les médias d'un Président « kidnappé » par l'Ambassade américaine). Les opérations de « sécurisation » engagées par la MINUSTAH (Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti) mettent à jour des actes de violence proprement politique dans la mesure où les tentatives de désarmement des populations dans les bidonvilles ne s'effectuent en aucun cas de manière pacifique, provoquant ce qu'ailleurs des journalistes ont pu appeler des « dommages collatéraux », c'est-à-dire des morts et des blessés au sein de la population civile. Pour la *Mission d'investigation et de solidarité avec le peuple haïtien*²⁷, le problème en Haïti n'est pas militaire, il est d'ordre économique et social, et il n'y a donc aucune raison de maintenir l'intervention des troupes étrangères établies dans le pays. La mission a l'intention de publier un rapport sur le non-respect des droits des Haïtien(ne)s, en s'attardant notamment aux violations commises par des membres de la MINUSTAH. En novembre 2005, des ONG américaines ont accusé les soldats onusiens déployés en Haïti d'avoir « massacré », durant l'année 2004, une soixantaine de personnes à Cité Soleil (bidonville situé au nord de Port-au-Prince). Dans une pétition rendue publique le 15 novembre 2005, ces ONG déclarent être en possession de vidéos et de témoignages démontrant que 63 civils, dont des femmes et des enfants, ont été assassinés par les casques bleus en juillet 2004. Ces organisations ont porté plainte devant la Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme (CIDH) de l'Organisation des États américains (OEA) contre le Brésil puisqu'il a le commandement militaire de la MINUSTAH. Les accusations touchent également les États-Unis pour avoir fourni des armes de grand calibre à la Police Nationale d'Haïti (PNH).

3.2 Violence structurelle, résultat d'un processus économique et politique

La prise en compte de la condition des corps dans la société haïtienne passe par une anthropologie politique et historique de la santé

²⁷ La mission, composée de 20 représentants de mouvements sociaux d'Afrique, d'Amérique du Nord, d'Amérique latine et des Caraïbes, s'est rendue en Haïti entre le 2 et le 8 avril 2005, où elle a rencontré des représentants du gouvernement, de la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti (Minustah) et des organisations sociales haïtiennes). Dans le cadre de leur initiative, ces militants reçoivent le soutien du linguiste et militant Noam Chomsky et de deux membres du Congrès américain, Maxime Waters et Barbara Lee.

et du corps. Le concept de violence structurelle est éclairant dans la mesure où il explique les inégalités face à la maladie et à la mort, et plus largement les disparités sociales en Haïti, en associant l'oppression politico-économique à un processus historique. Les forces macrosociales, économiques et historiques sont incorporées par les individus sous la forme d'inégalités, de relations de domination incarnées dans les rapports sociaux. Il convient de préciser ce qui est entendu ici par le terme « macro », sachant que cela s'applique à deux niveaux : national, d'une part, là où la répartition des richesses au sein du pays s'effectue de façon très inégalitaire (on estime que 4 % de la population possèdent 66 % des ressources du pays), et international d'autre part, Haïti se situant parmi les pays les plus pauvres de la planète. Cette dernière dimension se reflète au regard de la position du pays sur une échelle de « souffrance humaine ». En effet, des experts en Santé Publique Internationale (SPI) ont élaboré en 1991 un « indice de souffrance humaine » qui classe Haïti dans un des plus hauts rangs de l'échelle. Parmi 27 pays caractérisés par une souffrance humaine « extrême », seul Haïti est dans l'hémisphère nord; en outre, les 3 pays où la souffrance est plus importante qu'en Haïti sont des pays en situation de guerre civile. Bien que l'expérience de la souffrance soit peu traduisible en statistiques, cet indice permet de donner un aperçu du contexte dans lequel vivent les Haïtien(ne)s. Ces quelques notions permettent de cerner les deux dimensions, locale et globale, qui doivent être réunies afin de permettre la compréhension d'une situation de pauvreté généralisée à la quasi-totalité de la population.

De façon concrète, ces forces sociales contraignent les individus en restreignant leurs possibilités et leurs choix, et créent ce que Farmer (2004) appelle des « individus à risque ». Elles s'incarnent dans les expériences individuelles de victimes de violence structurelle en structurant le risque face à la maladie. L'*agency* limitée produite par cette violence structurelle a été étudiée à travers les dynamiques et la distribution d'afflictions telles que le Sida (Farmer, 1996) et la Tuberculose (Castro et Farmer, 2003). Afin de comprendre ce que veut dire vivre l'expérience d'occuper le rang le plus bas de l'ordre social dans une société inégalitaire, le cas des femmes haïtiennes de la campagne a été étudié pour analyser le risque face au Sida, révélant notamment que la pauvreté force les femmes à s'orienter vers des « unions à risque ». Productrice de souffrance sociale, cette violence

incarnée n'inclut pas seulement les problèmes de santé, elle peut engendrer diverses formes de détresse. En outre, même si les facteurs sociaux — tels le genre ou le groupe « ethnique » — et politiques rendent des individus encore plus vulnérables, la domination des corps passe principalement par des critères largement économiques, quoiqu'il soit bien entendu que tous les critères sociologiques puissent s'accumuler. Les femmes sont à risque face à la maladie, d'abord parce qu'elles sont pauvres, et que la question de couleur doit être ajoutée à celle de leur position sur une échelle socio-économique. Toute compréhension de la souffrance humaine extrême doit ainsi passer par la reconnaissance d'une interaction entre plusieurs axes d'oppression, révélant que la misère est inégalement incorporée chez les victimes de violence structurelle.

La dimension historique de la souffrance humaine ne se retrouve pas que dans l'explication de ses origines, mais également dans le compte-rendu de cette souffrance, lorsque les individus lui donnent un sens, tel qu'exprimé à travers les récits de maladie et d'infortune recensés dans le cadre de mes recherches. En effet, la souffrance est souvent perçue par les gens comme une fatalité historique, laquelle s'exprimerait en termes de « souffrance héritée » : il n'était pas rare d'entendre que les Haïtien(ne)s ont toujours souffert, et que personne ne voyait alors pourquoi cette situation changerait. Cette dimension d'une histoire présente dans les discours renvoie aux conditions structurelles issues de processus historiques et politiques qui lui ont donné naissance, et elle peut être interprétée comme une empreinte d'un passé qui vit dans le présent et que l'on peut donc saisir dans son « ordinarité » (Degoul, 2005). Lorsque les discours sur la souffrance existent, ils donnent à voir une souffrance doublement déniée par l'extérieur. Les pauvres sont plus à même de souffrir, et les explications socio-politiques et historiques sont souvent négligées au profit d'une explication culturaliste. En outre, leur souffrance est d'autant plus rendue silencieuse que l'espace possible d'expression auquel ils ont accès est limité. Comme le dit également Bourgeois (2004), les dommages produits par la violence structurelle sont généralement minimisés parce qu'ils touchent une partie de la population qui dispose de peu de place pour de telles revendications, des pauvres qui meurent dans le silence de l'Histoire (Farmer, 2004).

3.3 *Violence ordinaire banalisée*

Que peut-on dire de cette violence muette en Haïti ? Généralement invisible, la violence structurelle se traduit le plus souvent par une violence banalisée, une routine de la vie quotidienne, qui peut être rendue visible à certains moments de la vie, dans des circonstances particulières, comme ce fut le cas à travers les récits relatifs aux processus de recherche de soins. De quelle manière la violence structurelle – issue d'un processus historique associé à une crise politique et des inégalités socio-économiques criantes – est incorporée ? Autrement dit, comment les diverses facettes de la violence qui ont été développées plus tôt s'inscrivent dans les corps, corps individuel, social et politique (Scheper-Hughes et Lock, 1987) ? Comment agissent-elles pour donner lieu à des pratiques quotidiennes et à des expressions de la violence au jour le jour ? Cette forme de violence ordinaire est difficile à saisir, parce qu'elle s'inscrit dans le champ de la banalité, de la « normalité » (Adelson, 2001). Conçue comme forme non institutionnalisée de violence, la violence quotidienne renvoie plutôt à des représentations et des pratiques, non pas toujours cachées, mais incorporées au point qu'elles ne font pas forcément l'objet de discours. Il s'agirait d'une violence localisée dans les structures sociales et symboliques, pas toujours extériorisée, exprimée, mais qui peut être révélée à partir d'une observation des habitudes et des routines de la vie quotidienne.

La vie quotidienne est perçue par les Haïtien(ne)s comme un combat, combat pour l'eau et pour la nourriture, combat pour accéder à des transports si l'on veut aller travailler, combat pour ne pas perdre le fil de sa vie, pour garder le moral, bref un combat quotidien pour la survie. Les conditions de vie, imposées par un contexte socio-économique, politique et historique qui exerce une violence sur les individus, par exemple le manque de latrines ou les fatras (tas de déchets sur les rues), sont subis au quotidien. La promiscuité des corps ne crée-t-elle pas elle aussi une situation structurelle de violence, lorsque l'on s'attarde à l'inexistence des cas d'espace propre (intime) d'individuation des personnes, ou au fait que les corps soient forcés de se frotter en permanence, se superposant les uns aux autres, que ce soit dans les logements, mais également dans les transports en commun.

Analyser ces conditions de vie permet en effet de rendre compte de l'environnement matériel de tout un chacun et il me semble que l'on

puisse en outre s'interroger sur les effets de telles conditions de vie dans un champ plus idéal, mais qui ne manquent pour autant pas de matérialité. Comment peut-on expliquer les violences physiques ? On peut se demander si la violence quotidienne qui, elle-même, résulte parfois de violences institutionnalisées, ne serait pas la condition *sine qua non* à une possibilité de violences extrêmes, comme cela peut être le cas du racisme ou du sexisme ordinaire par exemple. Si cette question dépasse le cadre de ce travail, il paraîtrait intéressant d'approfondir cette thématique par une recherche plus poussée portant spécifiquement sur ce thème. Scheper-Hughes et Bourgois (2004) ont montré ailleurs comment cette violence de la pauvreté peut se traduire en violence intime et domestique, respectivement dans le cas du Brésil et du Salvador. Développant le thème du continuum de la violence, ces auteurs s'interrogent sur les liens qui peuvent exister entre les différentes formes de violence. En effet, dans quelle mesure la violence structurelle, productrice, on l'a vu, d'une souffrance sociale, peut-elle à son tour expliquer les diverses violences physiques « inter-individuelles » ? Doit-on parler uniquement en termes de « reproduction sociale » (Bourdieu, 1979), d'un habitus de la violence, ou doit-on comprendre les actes violents de façon beaucoup plus individuelle ? La question reste ouverte.

En Haïti, les rapports hommes-femmes sont inégalitaires, et les violences faites aux femmes ne sont pas rares, comme c'est le cas des viols perpétrés sur les femmes et les jeunes filles. Une enquête réalisée en 1996 par le Centre Haïtien de Recherches et d'Actions pour la Promotion Féminine (CHREPROF) intitulée *Violences exercées sur les femmes et les filles en Haïti*, révèle que, de toutes les formes de violence exercées sur les femmes et les filles haïtiennes — violences physiques (33 %), asservissement (25 %) —, la violence sexuelle est la plus fréquente (37 %). La violence sexuelle peut causer chez les victimes de graves dommages d'ordre physique et sexuel, psychologique et émotionnel. En période de conflit et de violence politique, en l'absence d'État de droit, les femmes et les fillettes sont souvent touchées de façon disproportionnée. Toutefois, ces atteintes aux droits fondamentaux des femmes, telles que le viol et les autres violences sexuelles ainsi que la violence domestique, sont difficiles à évaluer de manière exhaustive. En effet, seule une fraction de ces violences est signalée aux organisations de défense des droits humains et aux organisations de femmes, et pratiquement aucun cas de violence contre les femmes n'est rapporté

dans la presse locale, les victimes craignant pour leur vie ou ayant peur des représailles de leurs agresseurs.

Le cas des enfants peut sembler assez similaire, les violences n'étant presque jamais signalées, ni à l'entourage, ni à des organismes de défense des droits de l'enfant. L'exemple des « *restavèk* » peut ici servir d'illustration. Des raisons principalement économiques poussent les familles pauvres des zones rurales à « donner » un de leurs enfants à des familles citadines en mesure de leur offrir un peu de nourriture et un coin pour dormir, espérant ainsi assurer à leur enfant une vie plus décente. Le placement des enfants comme domestiques est une pratique ancienne, mais l'aggravation de la situation politique et économique des dernières décennies a largement contribué à augmenter le nombre des enfants ainsi placés. Outre cette question de la domesticité des enfants, il existe également des enfants des rues ou en situation de rue, dont le nombre est estimé à 3000 à Port-au-Prince. Ces enfants sont très marginalisés et particulièrement vulnérables à la violence politique et au conflit armé. En Haïti, ils font l'objet d'une profonde discrimination et sont souvent la cible de violence aveugle et de répression policière. Amnesty International a reçu plusieurs informations ces dernières années faisant état de harcèlement, de mauvais traitements, de « disparitions » et d'exécutions d'enfants en situation de rue et d'autres mineurs.

Les expressions de la violence quotidienne sont nombreuses et multiformes. Outre celles citées précédemment, on peut également mentionner l'exclusion sociale, les conflits individuels inscrits notamment dans le domaine de l'envie, de la jalousie. Cette explication par la jalousie est d'ailleurs très fréquente dans l'imputation de la maladie à la sorcellerie, ce qui me fut donné à voir dans les processus de recours aux *bòkò* (prêtres vaudou) dans le cadre de mes recherches en Haïti sur les explications de la maladie. Bougerol (1997) a montré que l'imputation faite à autrui d'être à l'origine de son malheur, soit l'explication par la sorcellerie de l'infortune, possède aux Antilles un statut proche de l'officialité. L'analyse de la jalousie, du commérage et de la sorcellerie en Guadeloupe met à jour les logiques paradoxales sur lesquelles reposent les conflits interpersonnels, et elle révèle par là une forme de violence symbolique²⁸ qui peut être élargie à d'autres aires

²⁸ Par violence symbolique, j'entends ici une forme d'agression par les symboles, et non le sens que Bourdieu (2003) a donné à cette expression.

culturelles que les Antilles françaises. Car la jalousie est pour cette auteure un sentiment indissociable du tissu des échanges sociaux, et, dans cette mesure, elle est à inscrire dans un contexte de sociétés fortement inégalitaires et socialement hiérarchisées, dans lesquelles la balance de l'équité sociale et les disparités économiques sont disproportionnées.

Quelles que puissent être les diverses expressions de la violence ordinaire à l'heure actuelle en Haïti, on ne peut que constater l'extension d'un processus de banalisation de la violence à toutes les couches sociales et à toutes les sphères de la vie, privée et publique, si tant est que cette séparation soit effective. Ce phénomène d'« ordinarisation » va croissant et donne toute sa place à une inquiétude partagée. Doit-on mesurer cette généralisation à l'aune de sa prégnance ? Autrement dit, la fréquence croissante des dangers relatifs à la situation politique chaotique, et de la souffrance sociale et physique, induit-elle inévitablement une banalisation croissante ? Car on constate que plus la situation se détériore – c'est ce qui m'est apparu entre mes deux séjours en Haïti en 2004 et 2005 – plus la violence devient habituelle, voire quelconque, non sans soulever des interrogations chez les individus qui vivent difficilement cette banalisation au quotidien. Les risques liés au fait même de vivre en Haïti, et surtout à Port-au-Prince, sont amenuisés, et vécus sous le coup d'un certain fatalisme, et il n'était pas rare d'entendre des phrases de ce genre lors de mon dernier séjour : « Aujourd'hui, chacun sort de chez soi le matin en se disant qu'il ne rentrera peut-être pas le soir ». Ce processus peut être relié aux questionnements autour des constructions de l'intolérable, tels que développés par Fassin (2005), et pour lequel « l'atteinte physique et politique à l'intégrité d'un corps à la fois individuel et collectif est au principe de l'intolérable contemporain ». L'intolérable représente un seuil dans les catégories du mal – mal donné ou mal subi – qui, lorsqu'il est franchi, met en jeu l'éthique collective (Fassin, 2005). L'existence de principes qui établissent le caractère infranchissable de limites définies par une forme d'éthique locale revêt un caractère universel. Toutefois, l'existence de frontières de l'espace moral est indubitablement culturellement construite, et l'on peut alors se questionner sur l'extension de ces frontières dans certains contextes. Lorsque l'on s'interroge sur ces limites au sein de la société haïtienne, on peut se demander si l'intolérable n'a pas ici tendance à s'amenuiser au profit malheureux du tolérable. On serait alors tenté de dire que le champ de l'intolérable se

rétrécit, et que celui de la vulnérabilité va croissant (Saillant, 2004). Car si tous s'indignent encore de la mort d'un proche, peut-on humainement avoir la force de s'indigner pour tous les crimes perpétrés ? Une certaine résignation — « désolation » selon Corten (2001) — prendrait ainsi doucement la place de l'indignation.

Dans quelle mesure la banalisation de la violence est-elle liée à l'omniprésence de faits jugés violents ? Peut-on la voir comme tout simplement inévitable pour vivre un tel contexte de violence chronique ? Dans quelle mesure cette banalisation fournit de façon paradoxale la possibilité de survie en même temps qu'un obstacle au changement ? Ces questions laissent perplexe étant donné qu'une majorité de la population désire ce changement vers une vie meilleure. Une hypothèse somme toute assez floue, issue de conversations avec des proches, incite à penser qu'il existerait une forme de marronnage qui a tendance à se généraliser. Ce terme est associé au départ à un mode de résistance que les esclaves adoptèrent durant la colonisation et qui signifiait la fuite dans les forêts pour éviter l'oppression esclavagiste. C'est d'ailleurs à l'aide de cette notion que Barthélémy (1989) fut amené à envisager l'existence des règles de politesse, pour éviter toute possibilité de conflits. La forme actuelle du marronnage consisterait en une sorte de bricolage des relations sociales au quotidien qui viserait l'évitement constant des situations conflictuelles. Cela prendrait aujourd'hui une tournure particulière et généralisée, notamment au niveau des débats d'idées, des confrontations d'opinions le plus souvent évitées. Cette question ne figure ici qu'à l'état d'hypothèse et il conviendrait d'effectuer des recherches plus poussées sur les liens entre violence et formes d'évitement des situations de violence. Ces questionnements incitent toutefois à se poser la question des réactions face à cette violence faite aux corps, des tentatives de modification des conditions de vie.

4. Volontés et possibilités de modifications de conditions « corporelles »

4.1 Demande de réparation

Il s'agit de montrer dans un premier temps comment une tentative de modification d'une situation postcoloniale fut mise à jour et utilisée au niveau politique par le Président alors en place en 2003-2004. La requête exprimée par Aristide à propos du remboursement de la dette de Charles

X (1825) s'inscrit à mon avis – et en partie seulement, car elle a peut-être davantage constitué un alibi politique qu'une réelle volonté de changement — dans cette volonté de transformer des conditions de vie dégradées aux niveaux social, économique et sanitaire. Peut-on voir dans cette demande de réparation une volonté de renversement de la situation de violence politique issue du colonialisme et du néo-colonialisme ? Maintes fois déclamé à la radio ou à la télévision nationale, ce slogan « Réparation-Restitution » figurait comme un des éléments principaux dans le programme politique d'Aristide. La demande de réparation énoncée publiquement au Gouvernement Français s'exprimait essentiellement en termes financiers, réclamant la somme exacte de 21.685.135.571 dollars US et 48 cents. Régis Debray fut envoyé pour l'occasion en « consultation » en Haïti sous le titre de « Président de la Commission française de réflexion et de proposition sur les relations franco-haïtiennes ». Voici d'ailleurs comment il avait répondu à cette question de la restitution lors de sa visite à Port-au-Prince en octobre 2003 : « Si nous devons aujourd'hui en 2003 être comptables de tout ce qui peut s'être passé depuis la naissance d'un État français (6ème siècle) ça nous mènerait loin ». Le rapport, rendu public le 28 janvier 2004, est publié sous le titre *Haïti et la France, Rapport à Dominique de Villepin*. Il est intéressant de connaître les suites de ce rapport, lequel n'a pas opté en faveur d'une restitution à Haïti pour cause d'incapacité « professionnelle » et gouvernementale du Président, dans la mesure où il était admis que le gouvernement d'Aristide ne disposait pas de « moyens » suffisants à la redistribution. Cette demande de réparation – réduite à la dimension de restitution financière – est totalement associée au personnage d'Aristide, et quelqu'un qui se dirait en faveur d'une restitution de la dette pourrait être vu comme pro-Aristide, et donc en grande partie délégitimé. Cela a des effets négatifs sur les demandes relatives à la reconnaissance de l'esclavage, dans le sens où celles-ci ont été annihilées en raison de cette quête de légitimité politique et idéologique de la part du Président sortant.

Ainsi, la demande de réparation a été éludée au même titre que le Président a été évincé, alors que les enjeux de cette demande de réparation sont nombreux (Ade Ajayi, 2004). En effet, la demande de réparation exprimée lors des commémorations du bicentenaire a révélé des enjeux mémoriels et historiques (Robin, 2003), mais également identitaires, dans la mesure où cette demande envisage par exemple une

volonté de reconnaissance de la portée symbolique de la révolution, au niveau local et international (Glick Schiller & Fouron, 2001). Cette demande s'inscrit, il me semble, dans un processus plus large que celui d'un simple remboursement financier, à savoir une volonté de réponse à un ostracisme politique et historique de longue durée. C'est pourquoi, alors que des enjeux symboliques étaient venus se greffer sur cette demande de réparation, toute la question de la réparation a finalement été rejetée en bloc. À l'heure actuelle, les fondements à l'origine de cette demande sont totalement négligés, déniés, et les impacts, pourtant forts au moment des discours d'Aristide, sont oubliés, d'autant plus facilement que cette demande n'a jamais été officiellement soumise à la France. Selon un processus que Cohen (2001) a défini comme relevant d'un déni d'interprétation, la responsabilité a été déplacée, et tous les méfaits ont été renvoyés à Aristide, négligeant alors la responsabilité des instances françaises et américaines dans les problèmes politiques et économiques d'Haïti.

Conclusion

Face à une situation haïtienne pour le moins complexe, ce travail se voulait une réflexion²⁹ sur le corps comme lieu d'inscription de violences, qu'elles soient politiques, structurelles ou ordinaires, et ce, en alternant les dimensions locales et globales étroitement imbriquées. Mais, parce que le corps n'est pas que le lieu de contraintes, il conviendrait d'approfondir par ailleurs des formes d'exposition, de réponse et de tentatives de modification de conditions corporelles face à des situations de violence. Pour conclure ce texte, et pour que les recherches anthropologiques ne s'inscrivent pas que dans un discours misérabiliste, assez fréquent en ce qui concerne les médias, et sans pour autant renier la nécessaire lucidité face à une telle situation, il paraît utile d'envisager (parce que le discours subordonne autant qu'il donne du pouvoir) les conditions de possibilité d'une contre-mobilisation qui opérerait par l'intermédiaire des discours sur cette société. Car si la production du témoignage anthropologique peut être vecteur de ré-humanisation (Naepéh, 2004), il ne faut pas oublier dans toutes ces formes de violence énoncées plus haut celles que l'anthropologue peut produire — mais

29 Il s'agit d'une réflexion qui devra être approfondie prochainement dans le cadre d'un projet de recherche pluridisciplinaire, tant du point de vue ethnographique, qu'historique et philosophique.

également subir — au cours de son enquête ethnographique (Giafferi, 2004). Suite à cette réflexion, il me semble que les réponses de la population à ces types différenciés d'oppression se situent, non pas seulement en termes de « bio-légitimité » (Fassin, 2004), ou en termes juridiques de droit, mais sous la forme d'une demande de reconnaissance face à un déni, tout autant historique, politique, juridique et social. Ainsi, ce travail voudrait rendre visible une humanité agissante, et ce à travers les multiples subjectivités conçues comme point d'ancrage de la dialectique « expériences proches - forces macro sociales ».

Marie Meudec³⁰
Doctorante en Anthropologie
Université Laval

* * *

BIBLIOGRAPHIE

- ADELSON, Naomi (2001) « Remagining Aboriginality. An Indigenous People's Response to Social Suffering », dans Veena DAS, *Remaking a World. Violence, Social Suffering and Recovery*. Berkeley, UCP.
- ADE AJAYI, Jacob Festus. (2004), « La politique de réparation dans le contexte de mondialisation », *Cahiers d'études africaines*, 173-174 : 25-40.
- ANS (d'), André Marcel (1987), *Haïti, paysage et société*. Paris, Karthala.
- BARTHÉLÉMY, Gérard (1989), *Le pays en dehors. Essai sur l'univers rural haïtien*. Port-au-Prince, Haïti, Éditions Henri Deschamps.
- BOUGEROL, Catherine (1997), *Une ethnographie des conflits aux Antilles. Jalousie commérages, sorcellerie*. Paris, Presses Universitaires de France.

³⁰ L'auteure tient à remercier M. James Darbouze pour son aide précieuse tout au long de la rédaction de cet article.

- BOURDIEU, Pierre (1979), *La distinction : critique sociale du jugement*. Paris, Éditions de Minuit.
- BOURDIEU, Pierre (2003), *Méditations Pascaliennes*. Paris, Seuil.
- BOURGOIS, Philippe (2004), « US Inner-City Apartheid : The Contours of Structural and Interpersonal Violence », dans Nancy SCHEPER-HUGHES et Philippe BOURGOIS (dir.), *Violence in War and Peace*: 425-434. Malden, Blackwell.
- CASTRO, Arachu & Paul FARMER (2003), « Violence structurelle, mondialisation et tuberculose multirésistante », *Anthropologie et Sociétés*. 27, 2 : 23-40.
- COHEN, Stan (2001), *States of Denial. Knowing About Atrocities and Suffering*. Malden, Blackwell.
- CORTEN, André (2001), *Misère, religion et politique en Haïti : Diabolisation et mal politique*. Paris, Karthala.
- DEGOUL, Franck (2005), *Dos à la vie, dos à la mort. Les figures de la servitude dans l'imaginaire haïtien de la zombification*. Thèse de Doctorat en Anthropologie. Université Laval (Québec) et Université d'Aix-Marseille III (France).
- ÉTIENNE, Sauveur Pierre (1997), *L'invasion des ONG*. Port-au-Prince, Haïti, Éditions du CIDIHCA.
- FANON, Frantz (1978 [1961]), *Les damnés de la terre*. Paris, F.Maspero.
- FARMER, Paul (1996), *Le sida en Haïti. La victime accusée*. Paris, Karthala.
- FARMER, Paul (2003a), *Pathologies of Power. Health, Human rights, and the new war on the poor*. Berkeley, California University Press.
- FARMER, Paul (2003b), « Haïti, l'embargo et la typhoïde », *Le Monde Diplomatique*, no. 592.

- FARMER, Paul (2004), « On Suffering and Structural Violence: a View from Below », dans Nancy SCHEPER-HUGHES et Philippe BOURGOIS (dir.), *Violence in War and Peace*: 281-289. Malden, Blackwell.
- FASSIN, Didier (2004), *Des maux indicibles. Sociologie des lieux d'écoute*. Paris, La Découverte.
- FASSIN, Didier (2005), « L'ordre moral du monde », dans Didier FASSIN & Patrice BOURDELAIS, *Les constructions de l'intolérable* : 17-50. Paris, La Découverte
- FASSIN, Didier, Patrice BOURDELAIS (2005), *Les constructions de l'intolérable*. Paris, La Découverte.
- GIAFFERI, Natacha (2003), « Couleur et rang dans la Caraïbe. Une ethnologue face aux discours et aux luttes du classement socio-racial dans la ville de Port-au-Prince (Haïti) ». Thèse de Doctorat en Anthropologie, Université Aix-Marseille 3 (France).
- GIAFFERI, Natacha (2004), « Violence de la relation ethnographique. L'exemple haïtien », *Terrain*, 43.
- GLICK SCHILLER, Nina, Georges Eugene FOURON (2001), *Georges Woke Up Laughing. Long-distance Nationalism and The Search for Home*. Durham, London Duke University Press.
- HÉRITIER, Françoise (dir.) (1996), *De la Violence I*. Paris, Odile Jacob.
- HURBON, Laënnec (1988), *Le barbare imaginaire*. Paris, Éditions du Cerf.
- NAEPEH, M (2004), « Dispositifs disciplinaires. Sur la violence et l'enquête de terrain », *Critique*, LX, 680-681 : 30-40. Les Éditions de Minuit.
- ROBIN, Régine (2003), *La mémoire saturée*. Paris, Stock.
- SAILLANT, Francine (2004), « Constructivisme, identités flexibles et communautés vulnérables », dans Francine SAILLANT, Michèle

- CLÉMENT & Charles GAUCHER (dir.), *Identités, vulnérabilités, communautés* :19-42. Québec, Nota Bene.
- SCHEPER-HUGHES, Nancy, Philippe BOURGOIS (dir.) (2004), *Violence in War and Peace*. Malden, Blackwell.
- SCHEPER-HUGHES, Nancy, Margaret LOCK (1987), « The Mindful Body: A Prolegomenon to Future Work in Medical Anthropology », *Medical Anthropology Quarterly*, 1: 6-41.
- SCHMIDT, Bettina (2001), « The Interpretation of Violent Worldviews. Cannibalism and Other Violent Images of the Caribbean », dans Bettina SCHMIDT et Ingo SCHRÖDER (dir.), *Anthropology of Violence and Conflict*: 76-96. London, Routledge.
- SCHMIDT, Bettina, Ingo SCHRÖDER (dir.), 2001, *Anthropology of Violence and Conflict*. London, Routledge.
- TAUSSIG, Michael (1987), *Shamanism, Colonialism and the Wild Man : A Study in Terror and Healing*. Chicago, University of Chicago Press.
- TAUSSIG, Michael (2004), « Culture of Terror –Space of Death : Roger Casement’s Putumayo Report and The Explanation of Torture », dans Nancy SCHEPER-HUGHES et Philippe BOURGOIS (dir.), *Violence in War and Peace*: 39-53. Malden, Blackwell.
- TROUILLOT, Michel Rolph (1995), *Silencing The Past. Power and the Production of History*. Boston , Beacon Press.
- WARGNY, Christophe (2004), *Haiti n’existe pas: Deux cents ans de solitude*. Paris, Autrement.